



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Inspection générale de la sécurité sociale

Rapport d'activité 2017

Cellule d'expertise médicale

Luxembourg, le 02 mai 2018

Objectif de ce rapport :

Ce rapport d'activité a pour objectif de présenter les actions et travaux menés par la Cellule d'expertise médicale (CEM) au cours de l'année 2017. Il est mis à disposition du public sur le site internet du Ministère de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg. Une synthèse de ce document fait partie du rapport d'activité du Ministère de la Sécurité sociale. Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le secrétariat de la CEM (cem@igss.etat.lu).

Rédaction : Romain FABER, Anton DI LORENZO, Pascale OSTER, Isabelle ROLLAND, Lynn SCHEIBEL, Jeanne STEINMETZ

Article 65bis. (1) du Code de la Sécurité sociale présentant les missions de la Cellule d'expertise médicale (CEM):

Art.65bis. (1) *Il est créé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale une Cellule d'expertise médicale qui a pour missions :*

- 1) de proposer, en s'orientant suivant des référentiels acquis par la science, le libellé et les coefficients des actes, d'en produire une définition complète et d'en préciser les indications et les conditions d'application ;*
- 2) de s'enquérir de l'évaluation scientifique des dispositifs médicaux et de procéder à l'émission de recommandations pour leur bon usage permettant de déterminer le bien-fondé de la prise en charge par l'assurance maladie ;*
- 3) de collaborer à l'élaboration des standards de bonne pratique médicale prévue au paragraphe 2, alinéa 2 et à leur promotion auprès des professionnels de la santé ;*
- 4) d'analyser des avis concernant le résultat attendu d'un acte ou d'une source, en fonction de son intérêt diagnostique ou thérapeutique, de son impact sur la santé de la population et de son impact financier ;*
- 5) d'assurer le secrétariat et l'appui technique du Conseil scientifique.*

La Cellule d'expertise médicale, qui est rattachée administrativement à l'Inspection générale de la sécurité sociale, est composée de façon pluridisciplinaire par des agents détachés par le Contrôle médical de la sécurité sociale, la Direction de la santé ou affectés par l'Inspection générale de la sécurité sociale.

La Cellule peut conclure des accords de partenariat avec des services spécialisés nationaux ou internationaux en vue de la réalisation de ses missions.

La Cellule peut s'adjoindre des experts. Elle doit fournir des expertises à la demande des ministres ayant dans leurs attributions la Sécurité sociale ou la Santé ou la Caisse nationale de santé. Ces expertises ne peuvent porter sur l'évaluation de l'état de santé, de diagnostics ou traitements de patients individuels.

Contenu

Liste des abréviations utilisées dans ce document	4
Executive summary	5
I. Cellule d'expertise médicale : qui sommes-nous ?	6
Missions et vision	6
Composition de l'équipe	6
Le Comité d'accompagnement de la CEM	7
Notre organisation et nos processus clés	7
Nos partenaires et notre réseau	8
II. Les travaux réalisés en 2017	9
Avis et expertises scientifiques - orientation pratique médicale.....	9
Avis et expertises scientifiques - orientation évaluation des actions de santé	10
Analyse des données de santé et de sécurité sociale.....	12
Collaborations méthodologiques et guidelines pour la pratique médicale.....	12
III. Autre domaine d'intervention : le secrétariat de la médiation	14
IV. Les activités de recherche.....	14
V. Les activités en lien avec l'amélioration continue et nos processus de soutien	14
Processus qualité	14
Formation des professionnels.....	14
Autres.....	15
VI. Perspectives 2018	15
VII. Congrès et journées scientifiques et publications	15
Participation aux congrès.....	15
Publications 2017 en lien avec les travaux et les missions de la CEM	15
Annexe 1 : Rôle des saisines – Etat des lieux au 31 décembre 2017	16
Annexe 2 : Cartographie des réseaux et institutions auxquels la CEM est affiliée	22

Liste des abréviations utilisées dans ce document

AMMD	Association des Médecins et Médecins-Dentistes
ATIH	Agence technique pour l'information sur l'hospitalisation
CEM	Cellule d'expertise médicale
CMSS	Contrôle médical de la sécurité sociale
CN	Commission de nomenclature
CNPD	Commission Nationale pour la Protection des Données
CNS	Caisse nationale de santé
CS	Conseil scientifique du domaine de la Santé
EUnetHTA	European network for Health Technology Assessment
G-I-N	Guidelines International Network
GT	Groupe de travail
HAS	Haute Autorité de Santé
HTA	Health Technology Assessment
HTAi	Health Technology Assessment international
HTAN	Health Technology Assessment Network (Commission européenne)
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
INAHTA	International Network of Agencies for Health Technology Assessment
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INAP	Institut national de l'administration publique
IQWIG	Institut für Qualität und Wirtschaftlichkeit im Gesundheitswesen
KCE	Centre fédéral d'Expertise des Soins de Santé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ZIN	Zorginstituut Nederland

Executive summary

The law reform of the healthcare system of December 17, 2010 instituted the *Cellule d'expertise médicale* (CEM). It is an intragovernmental institution, administratively attached to the *Inspection générale de la sécurité sociale* (IGSS) and is composed of a multidisciplinary team with six collaborators from different backgrounds. The staff originates from the *Contrôle médical de la sécurité sociale* (CMSS), the *Direction de la Santé* or is assigned by the IGSS.

As defined in art.65bis (1) of the Social Security Code, the missions of the CEM are to propose coefficients and descriptions for medical procedures and consultations on demand of the *Commission de nomenclature* (CN), to provide recommendations on best practices for medical devices, to elaborate and promote medical guidelines, and to analyse scientific reports about medical procedures. The Ministry of Social Security, the Ministry of Health, as well as the *Caisse nationale de santé* (CNS), may request the CEM's scientific advice. To fulfill its missions, the CEM uses different strategies and methods such as the consultation and analysis of scientific literature and reports published by international HTA agencies, study of best practices and comparison of existing practices from different countries. Analysis of available data and collaboration with external experts are also used.

In 2017, the CEM received 15 new requests by the Commission de nomenclature. End of 2017, the CEM had no more pending requests. The different requests originating from the CN analysed, amongst others, kidney transplants from corpses, home blood test procedures and the introduction of several dental interventions. In addition, the CEM became engaged, together with the CNS, in working on the revision of the whole nomenclature for medical acts. So far, methodological principles have been discussed and new acts concerning knee arthroscopy have been introduced, being effective from April 1, 2017.

The members of the CEM participate in various working groups as the rewriting of the classification for biological procedures or the implementation of a screening program of cervical cancer. Furthermore, the CEM is member of the steering committee on best practices for the prescription of medical imaging and takes part in several other activities such as the evaluation of the implementation concerning the "médecin référent" system or assessing the national action plan against cancer. The CEM also provides the secretariat as well as technical and logistical support for the *Conseil scientifique du domaine de la santé* (CS). One member of the CEM appointed by the CS is an expert in methodology in order to support its work. Furthermore, one member of the CEM provides the administrative secretariat for mediations. The mediation mission originates from the direction of the IGSS.

The CEM is member of several international networks in HTA (INAHTA, HTAi, HTAN) and health guidelines (G-I-N), and participates in working groups and relevant international conferences in line with the missions of the CEM.

I. Cellule d'expertise médicale : qui sommes-nous ?

Missions et vision

Nos missions sont précisées dans l'article 65bis (1) du Code de la sécurité sociale et recouvrent trois thématiques principales :

- le soutien technique et scientifique pour le développement des nomenclatures des actes et services des prestataires de soins de santé ;
- l'évaluation scientifique des technologies de la santé, dont les dispositifs médicaux et les interventions en santé ;
- la collaboration à l'élaboration et à l'établissement de bonnes pratiques médicales basées sur les références scientifiques validées.

De plus, la CEM est en charge des secrétariats du Conseil scientifique dans le domaine de la santé, de la médiation par détachement ainsi que des missions d'appui technique.

Notre vision est de contribuer, par l'apport d'expertises dans les différents domaines de la santé publique, de méthodes scientifiques reconnues et validées au niveau international et des recommandations de bonnes pratiques, aux travaux nécessaires à l'amélioration du système de santé luxembourgeois.

Composition de l'équipe

Une équipe pluridisciplinaire de six collaborateurs, composée d'universitaires et d'administratifs issus de différentes filières contribue à la diversité des travaux. Elle est actuellement composée par :

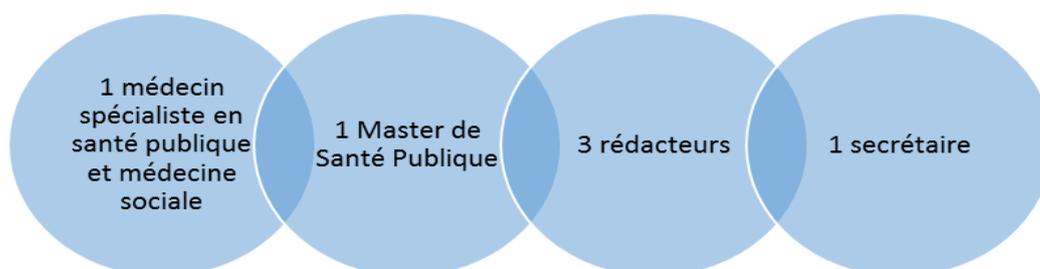


Figure 1. Equipe pluridisciplinaire de la CEM

En mars 2017, un nouveau collaborateur rejoint l'équipe CEM suite à une demande de mobilité interne et sur proposition de la direction de l'IGSS. La mission principale attribuée à ce collaborateur est celle du secrétariat des médiations en binôme avec un collaborateur de la CEM en charge historiquement de ladite mission. Cette mission est rattachée à la direction de l'IGSS et non à la CEM.

En octobre 2017 le détachement du médecin de la Direction de la Santé à la CEM prend fin et la collaboratrice PhD scientifique en santé publique quitte le service de la CEM. Suite à ces départs l'équipe accueille une nouvelle collaboratrice Master de santé publique en décembre.

A noter qu'un septième collaborateur, économiste de la santé, a été détaché auprès de la Commission européenne.

La direction administrative est du ressort du directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). Selon la volonté du législateur, les collaborateurs sont détachés de trois administrations ; deux administrations du Ministère de la sécurité sociale (Contrôle médical de la sécurité sociale (CMSS), et IGSS) et une sous l'autorité du Ministère de la santé (Direction de la Santé).

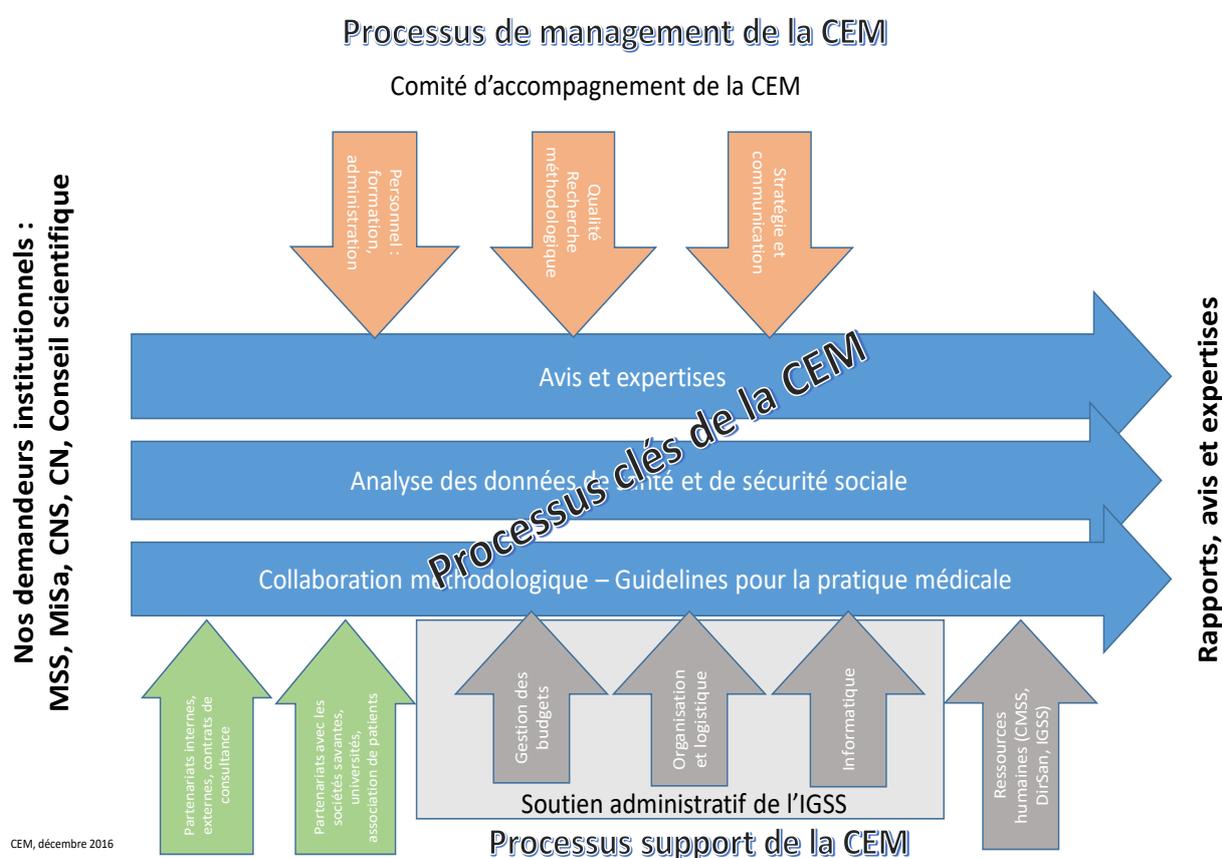
Le Comité d'accompagnement de la CEM

Un Comité d'accompagnement tripartite (Direction de la santé, CMSS et IGSS), créé au début de l'activité de la CEM, en 2011, a pour mission d'assurer le suivi des travaux de la CEM et de l'aider dans ses décisions stratégiques. Il ne s'est pas réuni en 2017.

Notre organisation et nos processus clés

La CEM a identifié plusieurs processus clés qui décrivent ses missions. Elle les a décrits et documentés afin d'assurer une systématique dans son travail et maîtriser la qualité des travaux réalisés. Cette réflexion a donné lieu à une première cartographie des processus présentée ci-dessous :

Figure 2. Organisation et processus clés de la CEM



Nos partenaires et notre réseau

Nos partenaires privilégiés sont le Ministère de la Sécurité sociale, le Ministère de la Santé, la Commission de nomenclature (CN), la Caisse nationale de santé (CNS) et le Conseil scientifique du domaine de la santé pour lesquels la CEM effectue des travaux ou des expertises.

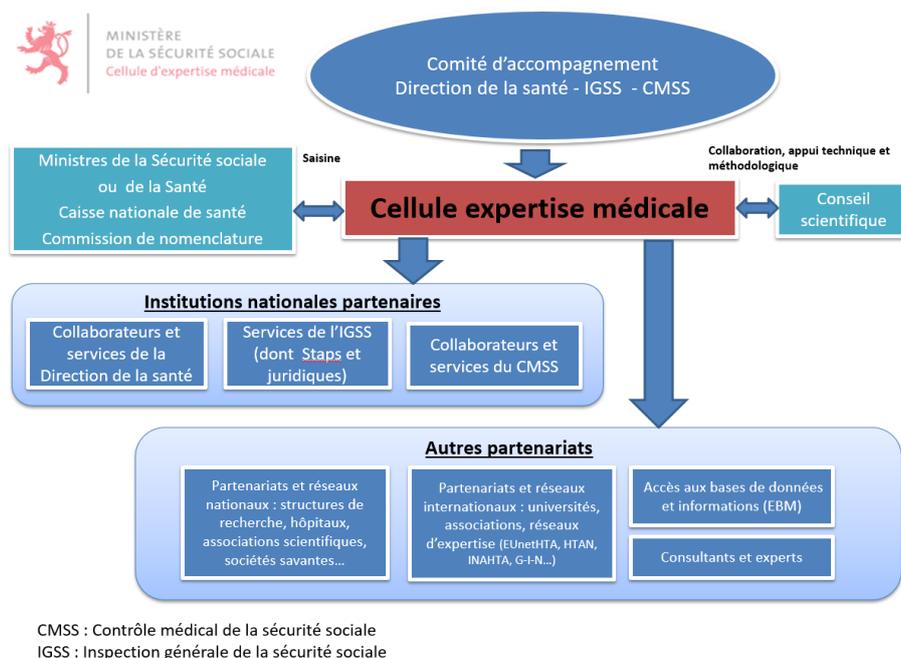


Figure 3. Partenaires et réseau de la CEM

Pour répondre à ses missions, la CEM est membre actif de réseaux professionnels dans le domaine du Health Technology Assessment (HTA), de l'épidémiologie, de la santé publique et des guidelines. Ces réseaux facilitent l'accès à l'information et aux méthodologies scientifiques (cf. cartographie des réseaux présentée en annexe). La CEM a développé des contacts avec les administrations et instances des pays limitrophes ayant dans leurs missions l'assurance maladie ou l'HTA. La CEM travaille aussi avec les professionnels de la santé (hôpitaux, médecins) et garde des contacts avec le monde universitaire.

II. Les travaux réalisés en 2017

Avis et expertises scientifiques - orientation pratique médicale

Révision d'une partie de la nomenclature : Discussion méthodologique

Suivant le programme gouvernemental 2013 – 2018, la CEM se voit engagée depuis 2017 dans la procédure d'actualisation et de révision de la nomenclature des médecins et médecins-dentistes. Ce processus vise à une mise à jour des actes et services des médecins opposables à la Caisse nationale de santé (CNS) section par section.

Cette nouvelle procédure d'actualisation se différencie de l'ancienne par le fait que non seulement des actes singuliers mais des sections entières de la nomenclature seront remplacées.

En constante coopération et discussion avec ses partenaires, la CNS et l'IGSS, la CEM contribue à ce processus d'actualisation en proposant une méthodologie d'expertise adaptée aux domaines concernés, elle doit, entre autre, tenir compte de l'impact financier des nouveaux actes proposés ; la révision de la nomenclature devra être réalisée à budget constant pour la CNS tout en garantissant un revenu constant aux médecins.

Révision de la nomenclature des actes et services des médecins avec un expert

Première introduction des actes d'arthroscopie du genou et opposabilité suivant la nouvelle méthodologie :

Un expert mandaté par la CNS a établi, en coopération avec des représentants des médecins orthopédistes, une liste d'actes d'arthroscopie du genou ainsi que leurs tarifs respectifs. Par la suite, la CNS a proposé les codes et les coefficients correspondant à chaque acte. Cette liste, comprenant un total de 31 actes, a été introduite dans la nomenclature des médecins au 1^{er} avril 2017. Depuis les médecins orthopédistes facturent leur activité d'arthroscopie du genou suivant cette nouvelle partie de la nomenclature.

Révision de la nomenclature des actes et services des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique

La CEM a participé activement au groupe de travail composé de représentants des laboratoires d'analyses médicales, de la CNS et du Ministère de la Sécurité sociale. Les travaux concernant la nomenclature des laboratoires d'analyses médicales ont été finalisés en 2017 et la nouvelle nomenclature est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

<http://cns.public.lu/fr/legislations/slbc/cns-fllam-tableau.html>

Avis rendus auprès de la Commission de nomenclature

La CEM est le partenaire technique de la Commission de nomenclature. Elle est saisie pour l'introduction ou la modification d'actes dans les nomenclatures et doit fournir, outre une proposition de libellé et de coefficient, les informations concernant les liens et les spécificités liées aux prestations. Ces éléments constituant l'avis sont précisés dans l'article 4 du Règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

En 2017, la CEM a été saisie 15 fois par la Commission de nomenclature pour avis.

Les avis adressés en 2017 portaient sur les sujets suivants :

Exploration de la lumière de l'intestin grêle par vidéocapsule ingérée

Prélèvement de foie chez un donneur décédé en vue d'une transplantation

Mise en compte de l'acte 1C80 par les médecins pratiquant la radiologie et la cardiologie interventionnelles

Abolition de la nécessité d'une autorisation du contrôle médical de la sécurité sociale pour l'acte 7A44

Forfait unique d'actes infirmiers dans les maisons de soins et dans les autres établissements d'aides et de soins

Prélèvement de sang veineux pour analyse effectuée en dehors du domicile de la personne protégée

Modification du coefficient pour les actes de location d'appareil 1C14X et 1C15X

Suppression de la Sous-section 1 – Films de la Section 1 – Radiodiagnostic du Chapitre 8 - Imagerie médicale

Introduction de plusieurs actes dans la nomenclature des actes et services des médecins-dentistes pris en charge par l'assurance maladie

Plusieurs codes fournitures pour vêtements compressifs pour membres inférieurs concernant les produits à tricotage rectiligne

Le rôle des saisines mis à jour au 31/12/2017 est joint en annexe de ce rapport. La consultation des études bibliographiques des avis et des analyses scientifiques peut être demandée auprès de la CEM.

Avis et expertises scientifiques - orientation évaluation des actions de santé

Au niveau national

La CEM participe en tant qu'expert dans le groupe de travail interne au Ministère de la Sécurité sociale à la relecture de plusieurs actions du Plan National Cancer ; l'avis du Ministre étant sollicité par la Ministre de la Santé en charge de la mise en place des actions de ce plan. Les collaborateurs apportent leur expertise dans le domaine médical ainsi que leur support technique à la rédaction de l'avis du MSS. En particulier en 2017, il s'agissait d'aviser les propositions concernant la prise en charge de la douleur chronique, la mise en place d'un infirmier spécialisé et d'un case-manager des dossiers complexes en cancérologie et un plan de réhabilitation de patients traités pour affections néoplasiques.

La CEM est également sollicitée pour expertiser les propositions faites dans d'autres plans de santé proposés par le Ministère de la Santé comme les plans contre l'alcoolisme (appelé plan PALMA), la lutte et la prise en charge des hépatites.

De plus, un collaborateur de la CEM a participé à l'écriture de l'axe « données épidémiologiques » du futur Plan Maladies Rares qui a été adopté par le Conseil de Gouvernement début 2018.

Au niveau international

La CEM participe à plusieurs réseaux regroupant des agences et des professionnels travaillant dans le domaine de l'évaluation des technologies de santé (HTA pour Health Technology Assessment). Ces activités lui permettent de participer à des travaux d'expertise menés en partenariat avec d'autres agences, de bénéficier des méthodologies développées et des travaux des agences reconnues dans le domaine et d'accroître son réseau d'experts.

Réseau **EUnetHTA (European Network for Health technology assessment)** : EUnetHTA a pour objectif de développer un cadre organisationnel pérenne ainsi que des outils méthodologiques permettant de produire, diffuser et transférer rapidement et efficacement les résultats des évaluations des technologies de santé au sein des Etats membres. Bien que la CEM ne soit plus pour l'instant « associated partner » de EUnetHTA pour le Joint Action 3 (2016-2020), en lien avec les priorités nationales qui lui sont désignées, elle garde des contacts avec les membres du réseau. Les informations relatives à ce réseau sont disponibles sur le site www.eunethta.net.

Groupe **HTAN (HTA Network** de la Commission européenne) : la CEM participe en tant que représentant du Luxembourg au groupe HTAN créé en lien avec l'article 15 de la *Directive 2011/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins transfrontaliers*. Le groupe s'est réuni à Bruxelles le 29 mars 2017. Cette réunion a permis la présentation des premiers résultats des enquêtes menées dans le cadre des réflexions pour « HTA horizon 2020 ».

Réseau international **INAHTA (International network of agencies for HTA)** : Pendant l'année 2017, la CEM a répondu à plusieurs organismes qui recherchaient des informations ponctuelles (Listservquestions) et a participé aux webinaires portant sur des thématiques méthodologiques ou des bonnes pratiques proposées par INAHTA à ses membres. Une collaboratrice de la CEM, chargée de mission et appui scientifique pour les réseaux en évaluation des actions de santé, a sollicité un stage de formation dans le cadre du réseau INAHTA du 19 mars au 30 avril 2017 au sein de l'Institute of Health Economics (IHE) à Edmonton dans l'Alberta (Canada) pour un travail d'enquête concernant la mesure de l'impact des évaluations des technologies médicales. La CEM a participé aux congrès annuels de INAHTA et HTAI qui se sont déroulés à Rome du 17 au 23 juin 2017. Les informations relatives à ce réseau sont disponibles sur le site www.inahta.org.

L'organisation scientifique **HTAi (HTA international)** : Il s'agit d'une association professionnelle pour la promotion de l'HTA. Sa mission est de soutenir la croissance de la communauté HTA en fournissant un forum neutre et global pour l'échange d'informations, méthodes et expertises. Les informations relatives à ce réseau sont disponibles sur le site www.htai.org.



Figure 5. Organismes internationaux de référence à la CEM

Analyse des données de santé et de sécurité sociale

Connaître ce que l'on dépense et comprendre pourquoi on le dépense est un des moyens d'appréhender les problèmes de santé d'une population. C'est donc un des domaines de recherche de la CEM qui doit pouvoir argumenter le bien fondé des avis suite aux saisines de la Commission de nomenclature, être capable d'interpréter des données pour valider des études économiques et éventuellement mettre en évidence des problèmes de santé publique ou de pratiques médicales qui pourraient bénéficier d'une mise au point par le Conseil scientifique du domaine de la santé.

Les collaborateurs de la CEM ont travaillé avec le service STAPS de l'IGSS aux différents travaux d'analyses statistiques demandés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Collaborations méthodologiques et guidelines pour la pratique médicale

Les travaux dans ce domaine se développent depuis le second semestre 2015.

Participation aux travaux du Conseil scientifique du domaine de la santé

La CEM assure le secrétariat du **Conseil scientifique du domaine de la santé** (CS). Cet appui est non seulement administratif mais aussi logistique et technique que ce soit pour les membres nommés au CS ou pour les différents membres des groupes de travail.

Depuis fin 2015, un des médecins en santé publique de la CEM participe aux réunions plénières du CS dans une vision de soutien méthodologique et d'expertise, sans prendre part aux décisions. Cette collaboration scientifique est en lien avec les missions de la CEM pour cette thématique prévue dans l'article 65^{bis} (1) alinéa 3.

En 2017, le CS s'est réuni 4 fois en réunions plénières. Une entrevue avec les Ministres de la Santé et

de la Sécurité sociale a eu lieu en juin. Trois groupes de travail se sont réunis. En 2017, sur demande du Plan National Antibiotiques, la création d'un nouveau sous-groupe de travail ayant pour objet la lutte contre les infections en milieu hospitalier a été décidée. Ce nouveau GT est un sous-groupe du GT Antibiothérapie et ne sera opérationnel qu'à partir de 2018. Ceci porte au nombre de 18 les groupes de travail créés depuis 2005 dont 9 ont terminé leurs travaux au 31.12.2017.

Au cours de l'année 2017 le Conseil scientifique a publié 3 recommandations. Ces publications ainsi que le rapport d'activité sont accessibles sur le site internet du CS (www.conseil-scientifique.public.lu).

La mise en ligne du nouveau site internet du CS a été effectuée en date du 19 décembre 2016. Ce nouveau site présente le Conseil scientifique, ses groupes de travail et les procédures pour l'établissement et la diffusion de recommandations de bonne pratique. Une rubrique spéciale est dédiée à la banque de données DynaMed Plus, vers laquelle un accès sécurisé est offert aux médecins du pays. En 2017, le travail de mise en valeur du CS à travers son site internet a continué. Ce travail s'insère dans le cadre du sujet de la visibilité du CS en discussion tout au long de l'année 2017.

La CEM, comme le CS, est membre de l'association G-I-N (Guidelines international network) et bénéficie des informations méthodologiques mises à disposition (<http://www.g-i-n.net/>).

Participation aux groupes de travail nationaux

De par leurs expertises en santé publique, les collaborateurs de la CEM participent à plusieurs groupes de travail (GT) et commissions institués sous l'égide des Ministères de la Santé et de la Sécurité sociale ainsi que des assurances sociales.

Plan cancer : Dans le cadre de l'implémentation du Plan National Cancer au Luxembourg, la CEM participe activement à la mesure 4.2 portant sur la thématique du dépistage précoce du cancer du col de l'utérus. La CEM a été invitée à participer au groupe de travail afin de partager l'expertise méthodologique qu'elle assure pour le Conseil Scientifique du domaine de la santé.

Commission de suivi de l'implantation du système médecin référent : La convention dite « médecin référent » signée entre l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes (AMMD) et la CNS, prévoit deux évaluations du système. A ce titre, un représentant de la CEM a été invité en tant qu'expert auprès de la Commission d'accompagnement et de suivi médecin référent. En 2017, le travail du groupe s'est focalisé sur l'accessibilité des médecins à la plateforme de partage e-santé. La CEM a contribué, avec l'aide de la CNS, à la mise à jour de l'étude épidémiologie sur le suivi du patient atteint de diabète. Cette étude fait partie de l'analyse d'évaluation du système médecin-référent.

Comité de pilotage pour le suivi de la mise en place des recommandations de prescription en imagerie médicale suite aux recommandations du Conseil scientifique :

L'ensemble des résultats sont disponibles sur le site de la division de la radioprotection (<http://www.sante.public.lu/fr/politique-sante/ministere-sante/direction-sante/div-radioprotection/index.html>). Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2017.

GT interministériel transgender : Un collaborateur de la CEM est membre suppléant pour le Ministère de la Sécurité sociale au sein de ce GT interministériel portant sur les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre et relatif à la coordination des politiques en matière des

personnes LGBTI (lesbian, gay, bisexual, transgender, intersexual).

III. Autre domaine d'intervention : le secrétariat de la médiation

Un collaborateur de la CEM assure la mission de secrétaire administratif du médiateur. Cette mission est rattachée à la direction de l'IGSS et est définie par l'article 69 alinéa 4 du Code de la Sécurité sociale. Elle comporte deux volets : un travail administratif et une assistance au médiateur.

En 2017 il n'y a pas eu de médiation. Au courant de l'année un nouveau secrétaire a eu une formation.

IV. Les activités de recherche

Un article scientifique décrivant le travail de recherche d'un stagiaire en Master « Health Policy, Innovation and Management » de l'Université de Maastricht accueilli à la CEM en 2015 a été publié en 2017 par la revue « International Journal of Technology Assessment in Healthcare ». Cet article porte sur les possibilités d'adaptation aux besoins du Grand-Duché de Luxembourg des méthodologies de HTA développées au niveau européen par le réseau EUnetHTA.

V. Les activités en lien avec l'amélioration continue et nos processus de soutien

La CEM participe aux démarches portant sur le management de la qualité mises en place par l'IGSS. S'y ajoutent des travaux spécifiques internes répondant aux besoins qu'elle a identifiés.

Processus qualité

- Mise à jour continue du Manuel de qualité, notamment avec la rédaction d'une Fiche sur les principes de la mesure de l'estimation de l'impact budgétaire pour les plans d'action en santé.
- Un membre de la CEM a participé activement au Comité de définition et de promotion des valeurs de l'IGSS. Les travaux ont été présentés fin 2017.

Formation des professionnels

Les formations suivantes ont été suivies par des collaborateurs de la CEM :

- Cours INAP sur le management ;
- Cours de langue luxembourgeoise ;
- Formation d'accueil et d'initiation IGSS ;
- Formation ICD-10-CM et ICD-10-PCS ;
- Formation médicale sur les guidelines en cardiologie ;
- Formation sur la Santé des adolescents ;
- Stage de formation INAHTA au sein de l'Institute of Health Economics (IHE) à Edmonton, Canada.

Autres

Programme santé et sécurité au travail

La CEM organise la vaccination des professionnels de l'IGSS et du Ministère de la Sécurité sociale qui le souhaitent dans le cadre du programme de prévention de la grippe.

VI. Perspectives 2018

La CEM aura à faire face à la mise en place d'une nouvelle méthodologie de travail et d'expertise pour la révision de la nomenclature des médecins. Il a été accepté avec les instances de tutelles et la CNS que cette méthodologie reposera essentiellement sur l'apprentissage étape par étape des leçons tirées de l'expérience.

Pour l'année 2018, étant donné la charge de travail représentée par la proposition d'introduction de six nouveaux chapitres de la nomenclature des médecins et la formation d'une stagiaire fonctionnaire, le volet HTA ne représente plus une priorité de la CEM.

VII. Congrès et journées scientifiques et publications

Participation aux congrès

La CEM était présente aux événements suivants :

- Congrès EMOIS, Nancy, France, mars 2017
- Conférence nationale de Santé, Esch/Belval, Luxembourg, avril 2017
- Présentation du plan d'action « Mise en place des recommandations de prescription en imagerie médicale », Luxembourg, mai 2017
- INAHTA Congress, Rome, Italie, juin 2017
- HTAI Annual Meeting, Rome, Italie, juin 2017
- Séminaire CNPD « Règlement général sur la protection des données », Esch/Belval, octobre 2017
- Journée de Santé scolaire, Luxembourg, décembre 2017
- Présentation du Plan Cancer, Luxembourg, décembre 2017

Publications 2017 en lien avec les travaux et les missions de la CEM

Körge, K., Berndt, N., Hohmann, J., et al. (2017) Evaluation of the HTA core model for national Health Technology Assessment reports: Comparative study and experiences from European countries, *International Journal of Technology Assessment in Health Care*, 33:6, pp1-10

Tableau 3 ROLE INSCRIPTION DES SAISINES 2014

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM	Date avis CEM	Date envoi OTX
	2014-01	Cercle méd. Nucl. (tarification PET-CT)	28/11/2013	03/02/2014	03/07/2014	05/04/2016 OK	11/04/2016
	2014-02	Soc. Méd. Phys.-Réad. (F44 et J9)	28/11/2013	03/02/2014	03/07/2014	11/05/2015 OK	
	2014-03	Cercle d'algologie (nouveaux actes)	23/12/2013	03/02/2014	03/07/2014	15/12/2015 OK	16/12/2015
02/2014	2014-04	Société lux. Pédiatrie (activités péd.)	20/03/2014	23/05/2014	23/10/2014	19/12/2014 OK	
03/2014	2014-05	CMSS (médecine génétique)	23/04/2014	23/05/2014	23/10/2014	24/07/2015 OK	
04/2014	2014-06	AMMD (actes tech. Suffixes latéralis.)	25/04/2014	23/05/2014	23/10/2014	22/03/2016 OK	23/03/2016
05/2014	2014-07	CMSS (codes CCAM arthroscopie)	23/04/2014	23/05/2014	23/10/2014	18/12/2015 OK	28/12/2015
06/2014	2014-08	AMMD (majoration traitements stat.)	19/05/2014	23/05/2014	23/10/2014 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
07/2014	2014-09	AMMD (majoration visite gériatrie V8)	16/05/2014	06/06/2014	06/11/2014 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
08/2014	2014-10	AMMD (consult.majorée dermato C40)	20/06/2014	04/08/2014	04/01/2015 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
11/2014	2014-11	AMMD (E20 pour méd.spéc.oncologie)	29/07/2014	28/08/2014	28/01/2015 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
09/2014	2014-12	CNS (augment. coeff. E3 E4 E5 E6 E7)	04/08/2014	28/08/2014	28/01/2015 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
10/2014	2014-13	CNS(augment. coeff. visite gériatrieV1	05/08/2014	28/08/2014	28/01/2015 ****	30/10/2014 OK	30/10/2015
09/2013	2014-14	Féd. Orthop.(stimul. Électr. Neuromus	04/11/2013	01/10/2014	01/03/2015	14/06/2016 OK	15/06/2016
12/2014	2014-15	Féd. Orthop.(transfert positions)	12/08/2014	21/10/2014	21/03/2015	15/09/2015 OK	

Tableau 6 ROLE INSCRIPTION DES SAISINES 2017

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM	Date avis CEM	Envoi OTX/ info mail
01/2017	2017-01	CNS (Vidéo-endoscopie intestin grêle)	17/01/2017	02/02/2017	02/07/2017	10/05/2017	OK
02/2017	2017-02	CNS (prélèvement foie chez donneur décédé)	17/01/2017	02/02/2017	02/07/2017	27/03/2017	OK
03/2017	2017-03	CM (Mod. Libellé 1C80)	02/02/2017	14/03/2017	14/08/2017	10/05/2017	OK
04/2017	2017-04	CMSS (abolition ACM pour 7A44)	07/02/2017	14/03/2017	14/08/2017	26/05/2017	OK
05/2017	2017-05	COPAS (Forfait unique actes inf. N801)	08/02/2017	15/03/2017	15/08/2017	20/09/2017	OK
07/2017	2017-06	CNS (Prélèvement sang veineux à dom)	27/02/2017	15/03/2017	15/08/2017	11/09/2017	OK
10/2015	2017-07	CMSS (Mod. Coeff. Location appareil)	08/09/2015	18/04/2017	18/09/2017	21/08/2017	OK
06/2017	2017-08	CNS (Suppr. Codes 8F10M-8F33M)	17/02/2017	24/05/2017	24/10/2017	06/07/2017	OK
08/2017	2017-09	MSS (Intr. DS37 pour scellement)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017	OK
09/2017	2017-10	MSS (Intr. DE4 Examen enfant 48-72m)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017	OK
10/2017	2017-11	MSS (Intr.9F99 dégagement avec pose)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017	OK
11/2017	2017-12	MSS (Intr. DS38 techn. Adhésives)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017	OK
12/2017	2017-13	MSS (Intr.DA76 placement implants)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017	OK
13/2017	2017-14	AMMD (Intr.DS97 dégagement avec po)	17/05/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017	OK
14/2017	2017-15	CNS (Intr. Codes vêtements compress.)	04/09/2017	22/09/2017	22/02/2018	19/12/2017	OK

Annexe 2 : Cartographie des réseaux et institutions auxquels la CEM est affiliée

Nom de réseau	Type de réseau	Objectifs	Attentes de la CEM de ce partenaire	Atouts et intérêts pour la CEM
<u>EU</u> netHTA: European network of Health Technology Assessment	Réseau européen des agences publiques ayant des missions dans le domaine de l'HTA (52 organisations partenaires et 18 organisations associées)	Faciliter la collaboration et les échanges entre les agences publiques de l'HTA en Europe; améliorer les standards méthodologiques permettant la rédaction de rapports HTA de haute qualité dans toute l'Europe; renforcer la place de l'HTA comme instrument de conseil basé sur évidence pour la politique de santé publique.	Collaboration dans le cadre des saisines; amélioration des méthodologies appliquées par la CEM; mise en conformité graduelle des procédures de la CEM avec les meilleures pratiques de l'HTA reconnues en Europe.	Entretien de liens avec les organisations/experts scientifiques; source importante de meilleurs pratiques pour réaliser et rédiger des évaluations et des expertises.
<u>INA</u> HTA: International agency of Health Technology Assessment	Réseau international des agences publiques de l'HTA (55 organisations membres)	Renforcer la collaboration internationale entre les agences de l'HTA; maintenir des liens entre les réseaux régionaux, organisations internationales et réseaux professionnels ; échanger les méthodologies et mettre à dispositions des bases de données et rapports HTA publiés.	Obtenir et échanger des « best practices », des informations sur des structures et méthodes HTA, et sur l'organisation des agences HTA.	Connaissance de la scène internationale de l'HTA; être informé du développement de l'HTA dans les différentes régions du monde ; possibilité de conseils d'experts et de collaboration sur des sujets HTA.
<u>HTA</u> i: HTA international	Société internationale des parties prenantes de l'HTA (65 pays, organismes, chercheurs, décideurs, l'industrie, prestataires, patients)	Offrir des forums de collaboration et de partage d'informations scientifiques et d'expertises à travers des congrès, forums politiques et groupes d'intérêts sur différentes thèmes de l'HTA; HTAi est l'éditeur du journal scientifique « International Journal of Technology Assessment in Health Care ».	Accès à la société scientifique de l'HTAi y inclus les volets de recherche ; accès sur des sous-groupes d'intérêts.	Congrès international le plus important portant sur l'HTA ; les organismes membres de l'EUnetHTA et de l'INAHTA sont des partenaires de HTAi.
<u>HTAN</u> : HTA Network	Réseau européen des Etats Membres (EM) de l'UE sur les exigences et stratégies européennes concernant l'HTA	Soutenir la coopération entre les autorités nationales ou les organismes des EM chargés de l'HTA; soutenir les EM dans la préparation des informations sur l'efficacité et l'efficience des différentes technologies de la santé d'une façon objective, transparente et transférable; éviter les doubles emplois d'évaluation et de rapports HTA (Fondé sur l'article 15 de la Directive 2011/24/UE concernant les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers).	Maintien du mandat européen et renforcement des relations avec les autorités nationales des autres EM.	Implication dans l'élaboration des stratégies de l'avenir de l'HTA au niveau européen ; mandat national pour représenter le Luxembourg; collaboration avec le CMSS qui est informé des travaux du groupe.
<u>G-I-N</u> : Guidelines International	Société des organisations et des professionnels dans le domaine des bonnes pratiques médicales (100	Faciliter la collaboration et les échanges entre les organisations membres concernant le développement, la mise à jour et la mise	Accès à la société scientifique et à la documentation sur les bonnes pratiques médicales existantes au niveau international ; au	Réseau important dans le cadre des bonnes pratiques médicales; ressource méthodologique pour soutenir les

Network	organisations membres, 160 membres individuels)	en œuvre des bonnes pratiques médicales; organiser des congrès au niveau international et des groupes de travail sur les sujets divers permettant le benchmark et l'amélioration des pratiques ; mettre à disposition une librairie spécifique avec 6.500 documents concernant les guidelines.	mode de développement des recommandations ; à la mise en œuvre au niveau national ; aux experts reconnus dans le domaine des guidelines.	travaux du Conseil Scientifique partenaire national pour ce sujet avec lequel la CEM peut être amenée à collaborer.
---------	-------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------